



Compatibilité climatique

Caisse de prévoyance de l'État du Valais CPVAL

Caractérisation

La CPVAL a un volume d'investissement total d'environ CHF 6.5 milliards et se classe environ au 46e rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis mi-2019, la CPVAL applique une Charte ESG. Comme moyen d'action, elle a choisi la voie de l'engagement actionnarial.

Certains des grands fonds par lesquels la CPVAL investit appliquent la liste de l'ASIR. Ainsi, la Caisse exclut quelques producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions sur une partie de ses investissements.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- CPVAL n'a pas encore publié comment elle entend intervenir de manière exhaustive et durable dans les décisions prises dans le cadre du processus de placement proprement dit.
- Elle devrait décider quelles autres mesures concrètes elle entend demander, dans le processus d'investissement, aux gestionnaires de fortune pour qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

Situation mai 2020 :

À la demande de l'Alliance climatique, la CPVAL prend note du rating dans sa prise de position.

Situation août 2021 :

En réponse à une demande de la part des assurés, qui a été transmise à l'Alliance climatique, la Caisse informe qu'elle a entrepris en 2020/2021 en collaboration avec la société Canopia, un joint venture de Fundo et Conser, une analyse détaillée de tous ses investissements en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) prédéfinis, ceci afin de recenser

les points d'amélioration, d'obtenir une vue d'ensemble des facteurs de risque et d'impacts liés à la durabilité du portefeuille et de communiquer son positionnement. Une fois que ce rapport aura été présenté et discuté au sein des organes responsables, il sera rendu public sur son site internet. La Caisse déclare que ce rapport fera l'objet d'un suivi régulier systématique qui permettra d'améliorer en permanence la qualité ESG du portefeuille global de la Caisse.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

La Caisse ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'ASIP, l'association suisse des institutions de prévoyance, recommande dans ses directives de placement (juillet 2018, traduction de l'allemand) : „Les risques ESG et les risques climatiques ... font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement“.
- Son obligation fiduciaire envers ses assurés impose à la Caisse de définir les mesures qu'elle entend prendre pour contrer ces risques et de les communiquer au public.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Jusqu'à présent, la CPVAL n'a pris aucune mesure explicite pour décarboniser son portefeuille.

Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la Caisse participe en particulier au programme d'engagement pluriannuel en cours depuis juin 2018, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

La Caisse est signataire de la Climate Action 100+, des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de "travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique ... Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon le rapport d'activité 2020, via Ethos en tant que "Participant" à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, elle est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Actuellement, les effets d'un dialogue actif (engagement) et de l'exercice de droit de vote avec les entreprises fossiles restent incertains. L'engagement devrait être basé sur des objectifs définis dans le cadre de la gestion des risques et en accord avec la trajectoire de 1,5°C. Une mesure d'impact et une révision périodiques de la stratégie de l'engagement devraient être effectuées, et les résultats en devraient être publiés de manière transparente. Si le modèle du business ne change pas, le désinvestissement est approprié pour des considérations de risque; cela devrait être signalé et publié sous la forme d'un engagement volontaire. En cas d'échec, une sous-pondération progressive de la société fossile dans le portefeuille et/ou des délais de sortie clairs devraient être définis et communiqués de manière transparente.

Aucun droit de vote n'est actuellement exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

- La CPVAL devrait également exercer ses droits de vote d'actionnaire à l'étranger et les publier de manière transparente. Elle pourrait ainsi obtenir un effet de synergie en combinaison avec ses activités d'engagement, en particulier avec les entreprises du secteur fossile.

Situation mai 2020 :

Selon la communication susmentionnée à l'Alliance climatique, la CPVAL indique que le principal gérant ciblant les actions étrangères (UBS) vote en intégrant les risques environnementaux et sociaux dans ses réflexions.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Les critères de vote de l'UBS semblent encore trop peu axés sur la création d'un impact positif sur le climat. Il ressort également des rapports de l'UBS qu'elle n'a souvent pas participé au vote dans le cas des entreprises de combustibles fossiles très pertinentes pour le climat, là où les propositions d'actionnaires favorables au climat étaient à l'ordre du jour. Lorsqu'elle a voté, elle n'a soutenu que peu de résolutions favorables au climat.
- Les recommandations de vote d'Ethos représentent le meilleur soutien possible pour les résolutions d'actionnaires en faveur du climat. En conséquence, la CPVAL devrait exercer ses droits de vote à l'étranger via les services d'Ethos.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

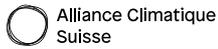
Situation mai 2020 :

La communication susmentionnée à l'Alliance climatique indique que la CPVAL participe au test de compatibilité climatique de l'OFEV 2020.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La Caisse n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Par conséquent, il manque encore une stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.



Conclusion:

Une stratégie climatique visant à décarboniser le portefeuille et à abandonner les entreprises fossiles qui n'ont pas opté pour un modèle économique durable basé sur les énergies renouvelables fait toujours défaut. En conséquence, la CPVAL est encore loin d'être respectueuse du climat.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: légèrement mieux

- La CPVAL a pris un départ avec ses nouvelles prises de position concernant les principes de durabilité et avec l'engagement qu'elle a commencé à déployer, qui inclut également le domaine des combustibles fossiles.
- Cependant, compte tenu du poids de la Caisse et des progrès réalisés par ses homologues, elle devrait aborder plus en profondeur la question de la durabilité et de la gestion des risques financiers liés au climat – entendues comme l'intégration holistique de notations ESG et des données sur l'empreinte carbone dans le processus de sélection des titres.
- En particulier, la Caisse devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.



Activités politiques

2015 : ~~Interpellation~~ Christophe Clivaz, Les Verts „CPVAL, désinvestissement des énergies fossiles“ au parlement cantonal. Dans sa réponse orale en session, le gouvernement reste vague et ne réplique pas aux questions concrètes.

Mars 2019 : Le ~~postulat~~ Céline Dessimoz, Les Verts „Etat des lieux et plan de désinvestissement des énergies fossiles“ cible également la CPVAL parmi d'autres institutions de la fonction publique.

Septembre 2019: Le Grand Conseil ~~rejette~~ le postulat.